

Environnement et Gestion des déchets (9)

En bref

Le secteur de l'environnement et de la gestion des déchets se divise en plusieurs branches. Une première d'entre elles regroupe l'assainissement, la voirie et le traitement pour élimination des immondices. Une autre réunit le captage, l'épuration et la distribution d'eau douce. Une dernière comprend les activités de récupération de matières métalliques et non-métalliques en vue de leur valorisation.

Ce secteur est en évolution principalement à cause des bouleversements climatiques engendrés par le réchauffement planétaire. Celui-ci, mis en évidence par l'évolution des techniques de mesures climatiques, est une des conséquences majeures de l'activité humaine, caractérisée par une consommation importante de combustibles fossiles cumulée à un déboisement massif.

Toutes ces modifications du temps et du climat se sont combinées aux influences des consommateurs et de la législation pour en limiter les effets. De ce fait, les entreprises qui n'ont pas la gestion de l'environnement comme activité principale ont dû prendre conscience du besoin de gérer leur environnement et leurs déchets.

Parallèlement à cela, les entreprises dont la gestion du milieu ambiant est le corps de métier ont vu leur activité augmenter, principalement dans la gestion des déchets, le traitement des eaux et la sécurité environnementale. Leur marché reste dépendant des réglementations en matière d'environnement, des attentes des clients et des progrès technologiques.

Cependant, leur nombre est en augmentation, entraînant la croissance du nombre d'emplois qui y sont associés. De plus, les pratiques du secteur ont évolué en fonction de l'évolution des réglementations, des attentes des clients et des évolutions technologiques.

L'accroissement de la demande de main-d'oeuvre, principalement qualifiée, a entraîné une évolution de la gestion des ressources humaines du secteur vers plus de complexité. S'ajoute à cela l'apparition de formations et de nouveaux métiers spécifiques à l'environnement.

Enfin, le Plan fédéral de développement durable (2004-2008) tient compte entre autres des questions environnementales, via la création de groupes de travail qui y sont consacrés : le "cluster éco-construction", le "cluster Cap 2020" et le "cluster déchets solides".

	Nombre d'établissements en 2008	Nombre de postes de travail salarié en 2008	Nombre de travailleurs indépendants en 2008
Wallonie	317	9 129	134
Bruxelles-Capitale	41	3 772	11
Flandre	611	14 992	158
Belgique	969	27 893	303

Source : ONSS - statistiques décentralisées 31 décembre 2008 et ICN - Comptes régionaux 2008, calculs le Forem

En détail

Activités du secteur

Description du secteur

Le secteur de l'environnement et de la gestion des déchets est composé de quatre domaines majeurs (1).

Le premier, **captage, traitement et distribution d'eau**, comprend les activités de captage, de traitement et de distribution d'eau pour les besoins des ménages et des industries. Le captage d'eau de plusieurs origines et la distribution par différents moyens sont également compris.

Le second, **la collecte et le traitement des eaux usées**, comprend l'exploitation de réseaux d'assainissement ou d'installations de traitement des déchets procédant à la collecte, au traitement et à l'élimination des déchets.

Le troisième, **collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération**, est composé de trois sous-secteurs :

- La collecte de déchet. Ce groupe comprend l'enlèvement de déchets des ménages et des entreprises au moyen de poubelles, de bacs à roulettes, de conteneurs, etc. Il comprend la collecte des déchets non dangereux et dangereux, comme les déchets ménagers, les piles usagées, les huiles et graisses de cuisson usagées, les huiles usagées de navires ou de garages, ainsi que les déchets de construction et de démolition.
- Le traitement et l'élimination des déchets. Cette classe comprend l'enlèvement de déchets dangereux, solides ou autres, c'est-à-dire les déchets contenant des substances dangereuses pour la santé humaine et pour l'environnement, telles que des substances explosives, oxydantes, inflammables, toxiques, irritantes, nocives, cancérigènes, corrosives, infectieuses ou autres. Elle comprend également les activités d'identification, de traitement, d'emballage et d'étiquetage des déchets pour le transport.
- La récupération. Ce sous-secteur comprend le démantèlement d'épaves et la récupération de déchets triés (matériaux récupérables, déchets métalliques, déchets inertes, etc.).

Le quatrième, **la dépollution et autres services de gestion des déchets**, comprend la fourniture de services d'assainissement et de nettoyage de bâtiments, de sites, de sols, d'eaux de surface ou d'eaux souterraines contaminés.

Le secteur aujourd'hui

Les modifications climatiques qui se produisent ces dernières années ont un impact sur notre mode de vie et notre environnement au sens large. Les modes de production et de consommation des différents secteurs industriels ainsi que les ménages ont des répercussions sur le climat : modification des températures, des précipitations atmosphériques inhabituelles, l'altération des sols, pollution des eaux de surface, des nappes phréatiques et de l'air.

L'augmentation des émissions des gaz à effets de serre constitue la source de ces changements.

C'est pourquoi les obligations découlant du Protocole de Kyoto et le paquet Energie - Climat approuvé en décembre 2008 par l'Union européenne constituent le fil rouge de la politique de l'environnement, du climat et de l'énergie de la Belgique.

L'objectif fixé pour la Belgique dans les accords de Kyoto est une réduction de 7,5 % des émissions moyennes de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 et ce par rapport au niveau de référence. (2) Sur base des chiffres les plus récents des inventaires d'émissions, les émissions de gaz à effets de serre en 2007 étaient inférieures au niveau de référence. (3)

Pour garantir cette réduction au cours des prochaines années, de nouvelles mesures ont été prises.

La Région flamande dispose d'un Plan de politique climatique 2006-2012.

La Wallonie met en oeuvre le Plan Air-Climat pour la période 2008-2009. Et, elle actualise son Plan pour la Maîtrise Durable de l'Energie.

La Région de Bruxelles-Capitale s'engage aussi dans son Plan régional de développement durable à réaliser une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % à l'horizon 2025.

Quant au Gouvernement fédéral, il a déjà mis en oeuvre deux Plans de développement durable, pour 2000-2004 et pour 2004-2008. Le Plan fédéral Produits 2009-2012 a été approuvé en juillet 2009. Ce Plan s'inscrit dans le Plan de développement durable et il accorde une attention particulière aux problématiques environnementales telles que le changement climatique, la pollution atmosphérique, la limitation des sources non renouvelables, la perte de biodiversité et les liens « santé-environnement ». (4)

La Wallonie a mis en oeuvre le Plan wallon des déchets Horizon 2010 qui s'achève et qui est actuellement soumis à évaluation.

Le nouveau Plan wallon des déchets Horizon 2020 est en cours d'élaboration.

Des connexions sont donc établies entre ces modifications climatiques, les activités des entreprises et la consommation des ressources naturelles de la planète. Pour analyser le secteur, il est utile de faire la distinction entre les entreprises "in core business" et "out core business". Les premières ont l'environnement comme activité principale. Les secondes ont une activité principale autre ; pour elles, "la gestion du risque environnemental constitue (...) une contrainte exogène qui peut générer des activités spécifiques en son sein". (5) Ces contraintes ont amené les entreprises à gérer les risques environnementaux. Cette gestion se réalise aussi à la suite de l'obligation de respecter de nouvelles normes imposées par la Commission européenne et par les Gouvernements, fédéral et régional ainsi que par la pression exercée par les consommateurs sensibilisés à cette problématique.

La gestion des ressources humaines (GRH) a changé, en lien avec les évolutions du marché. Vu l'augmentation du volume d'emplois, la GRH s'est complexifiée et professionnalisée. Dans le secteur, le recours au travail intérimaire est courant. Outre l'augmentation de la main-d'oeuvre nécessaire, le secteur voit les besoins en compétences et en qualifications croître : souvent, des compétences spécifiques à l'environnement se surajoutent aux compétences spécifiques au métier (ex.: électromécanicien, architecte, ingénieur, technicien,...); des formations spécifiques sont mises en oeuvre. Par ailleurs, de nouveaux métiers apparaissent (ex.: éco-conseiller).

Plusieurs secteurs sont liés à des questions environnementales :

- Le "cluster éco-construction" rassemble plus de 150 sociétés actives dans ce secteur : les professionnels qui adoptent comme démarche l'éco-construction, c'est-à-dire la construction qui "respecte notre environnement et celui des générations futures, tout en offrant un maximum de confort aux occupants", des centres de recherche et des universités, des experts dans le domaine de l'épuration de l'eau et dans le traitement de l'eau de pluie, des associations de promotions et organismes de formation, des fédérations. (6)
- Le "cluster Cap 2020" sert de lieu d'échange et d'incitation à l'innovation pour les acteurs du secteur large de la construction : architectes, entrepreneurs, producteurs de matériaux et de services. Il vise à promouvoir la conception et la réalisation de projets anticipant l'évolution des normes et des exigences environnementales et/ou répondant aux critères de la construction durable. (7)
- Le "cluster déchets solides". (8) Il intègre différents aspects de la problématique des déchets solides : des déchets ménagers, des déchets dangereux, des terres et des boues contaminées, des produits d'incinération, de compostage. Les membres du cluster disposent d'une large expérience dans ce domaine : collecte, transport, recyclage, compostage, biométhanisation, traitement de terres et de boues polluées, construction et réhabilitation des sites.

(1) SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, NACE-BEL 2008 Nomenclature des activités économiques avec notes explicative

(2) Le niveau de référence correspond au niveau des émissions de gaz à effet de serre calculé pour l'année de référence du Protocole de Kyoto, à savoir 1990, pour les émissions de CO₂, CH₄, et N₂O et 1995 pour le niveau des émissions de HFC, PFC, SF₆.

(3) Stratégie de Lisbonne - Programme national de réforme 2008-2010 /Rapport de progrès 2009, Belgique, octobre 2009.

(4) Communiqué de presse du Ministre du Climat et de l'Energie, site ministre du Climat et de l'énergie, 22.07.2009.

(5) SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, chiffres, Bruxelles, 2006.

(6) http://www.polesdecompetitivite.eu/servlet/Repository/cluster_Eco_construction.?IDR=1222

(7) <http://cap2020.be/>

(8) <http://clusters.wallonie.be/dechetssolides/fr/>

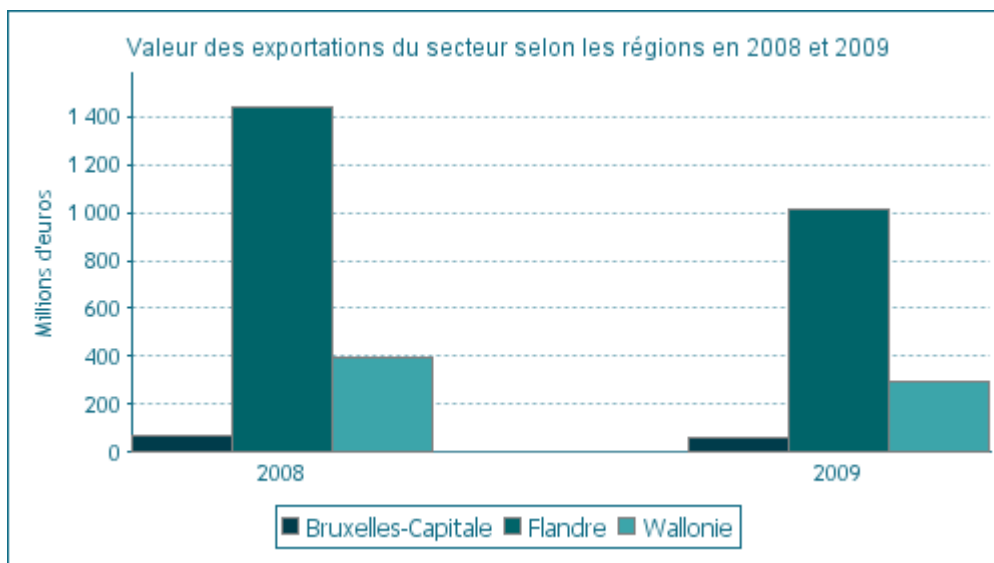
Positionnement économique du secteur

Commerce extérieur

Exportation

Pour l'année 2009, les exportations de la Belgique pour le secteur de l'environnement et de la gestion des déchets s'élèvent à 1 386 millions d'euros. La Flandre exporte pour un montant de 1 016 millions d'euros en 2009 ; ceci représente plus de 70% des exportations. Mais celles-ci sont en diminution par rapport à 2008. La Wallonie affiche un montant de 298 millions d'euros, ce qui correspond à 22 % de la valeur totale des exportations et la Région de Bruxelles-Capitale a un taux de 4 %, ce qui équivaut à un peu plus de 58 millions d'euros.

Le secteur de l'environnement et des déchets représente moins d'1 % des exportations belges pour l'année 2009 ; il occupe la 17^{ème} place. En Wallonie, il est en 18^{ème} position et il représente également moins d'1 % des exportations wallonnes.



Source: BNB 2008 et 2009, calculs le Forem

Importation

En 2009, la valeur des importations dans le secteur de l'environnement et gestion des déchets en Belgique s'élève à 3 492 millions d'euros. Il occupe la 13^{ème} place (1,92% de la valeur des importations en Belgique).

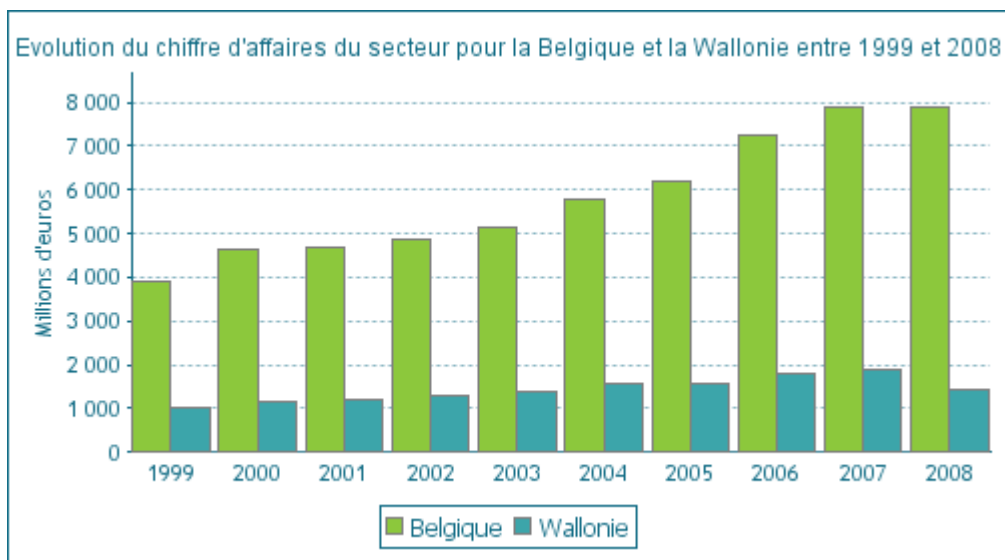
Pour la Wallonie, la valeur des importations s'élève à 562 millions d'euros, ce qui correspond à 2,22 % de la valeur des importations en Belgique.

Chiffre d'affaires

Depuis 1999, le chiffre d'affaires du secteur de l'environnement et de la gestion des déchets n'a cessé d'augmenter. Il est passé de 3 925 millions d'euros en 1999 à 7 880 millions d'euros en 2007, soit un taux de croissance de 100,8 % sur cette période. Cela s'explique par l'intérêt porté pour l'écologie, l'environnement, le recyclage, le développement durable. En 2008, on constate une stagnation du chiffre d'affaires ; cela est à mettre en relation avec la conjoncture économique.

La répartition du chiffre d'affaires en 2008 selon les régions se profile comme suit : 67 % pour Flandre, qui est en légère augmentation, 24 % pour la Wallonie en statu quo et 8,5 % pour la région de Bruxelles-Capitale qui est en régression par rapport à 2007.

Dans ce secteur, la branche d'activité « l'assainissement, la voirie et la gestion des déchets » génère la part la plus importante de ce chiffre d'affaires (un peu moins de 3 000 millions d'euros).



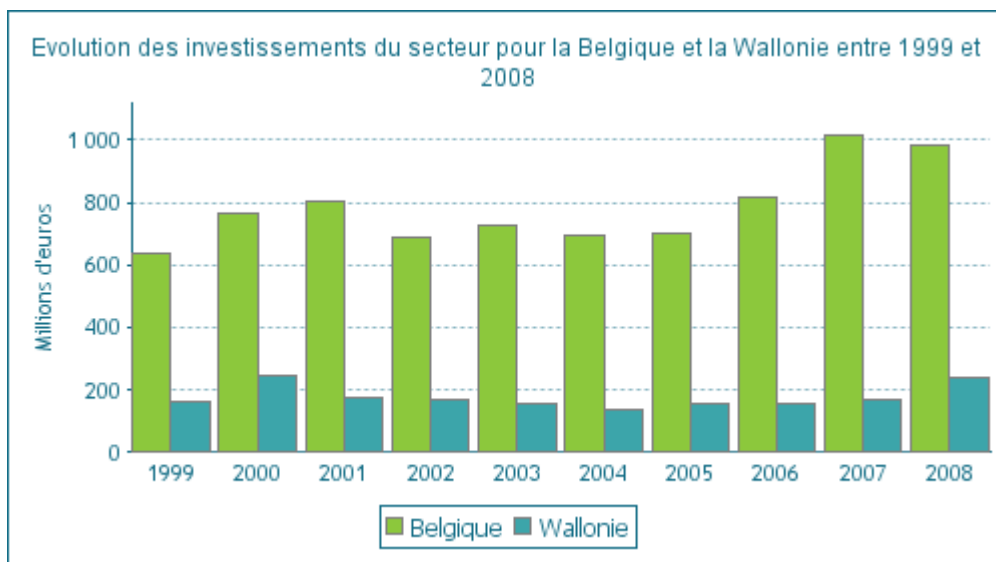
Source : SPF Economie, DGSIE 1999-2008, calculs le Forem

Investissements

Si, entre 1999 et 2005, les investissements réalisés dans ce secteur sont en dents de scie et n'affichent qu'un taux de croissance global de 9,3 %, ils progressent considérablement depuis lors au niveau belge (+ 46 % entre 2005 et 2007) - c'est moins le cas pour la Wallonie (+ 6 % sur cette même période).

En 2007, les investissements dans ce secteur en Belgique se montent à près de 1 017 millions d'euros. Ils se distribuent comme suit : 56 % en Flandre, 27 % dans la région de Bruxelles-Capitale et 17 % en Wallonie.

En 2008, le montant des investissements en Belgique s'élève encore à 983 millions d'euros. Ils sont répartis de la manière suivante : 59 % en Flandre, 35 % pour la Wallonie et 6 % pour la région de Bruxelles-capitale.



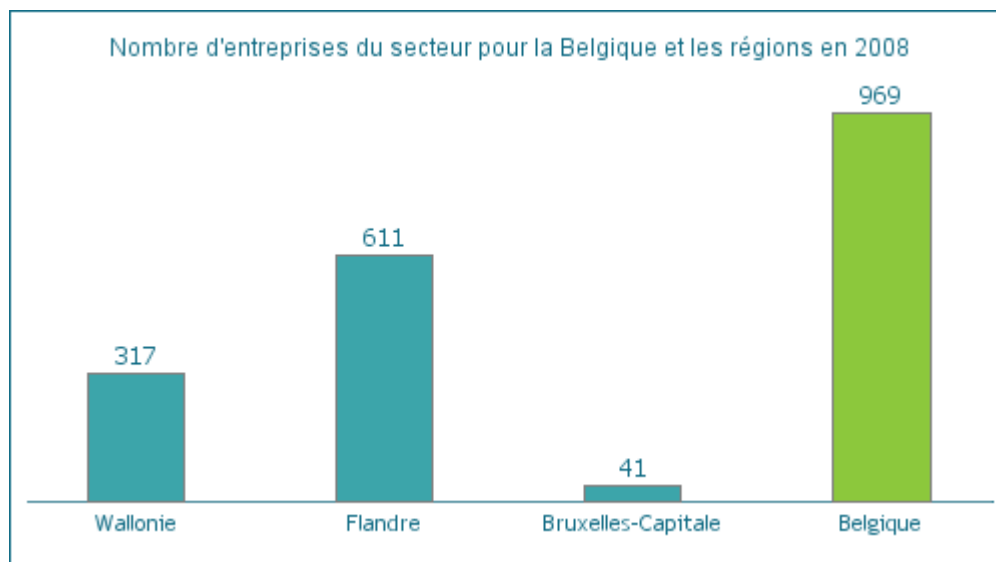
Source : SPF Economie, DGSIE 1999-2008, calculs le Forem

Entreprises du secteur

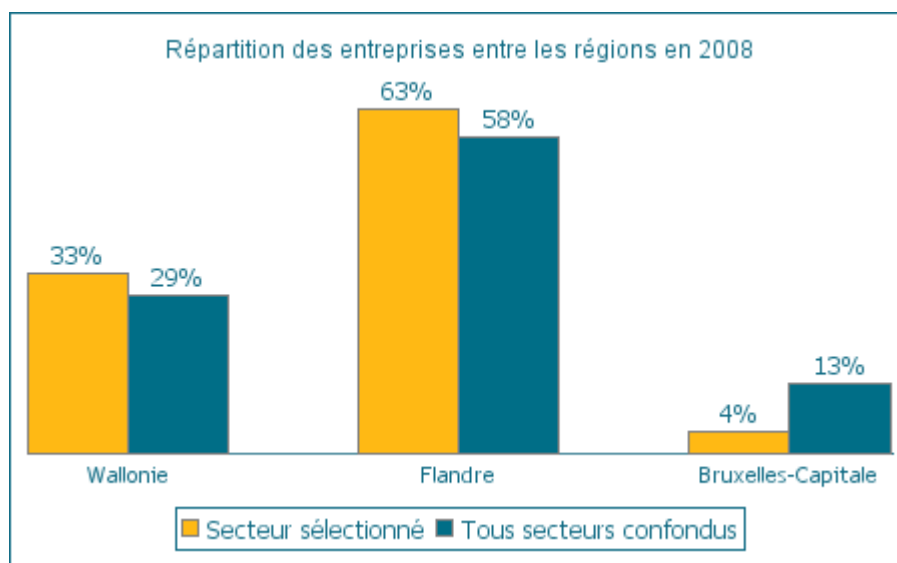
Belgique

En 2008, le secteur de l'environnement et de la gestion des déchets compte 969 entreprises ; ce qui représente moins d'1 % du nombre total d'entreprises, tous secteurs confondus (1).

Les entreprises de ce secteur sont principalement situées en région flamande (63 %). Cette proportion est même plus élevée que la part d'entreprises de l'ensemble des secteurs situés en Flandre (58 %). En Wallonie, la tendance est identique : la part d'entreprises du secteur de l'environnement et de la gestion des déchets est plus importante que la proportion d'entreprises pour l'ensemble des secteurs (32 % contre 29 %). Dans la région de Bruxelles-Capitale, c'est l'inverse (4 % contre 13 %).



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

Wallonie

En Wallonie, en 2008, le secteur de l'environnement et de la gestion des déchets compte 317 entreprises.

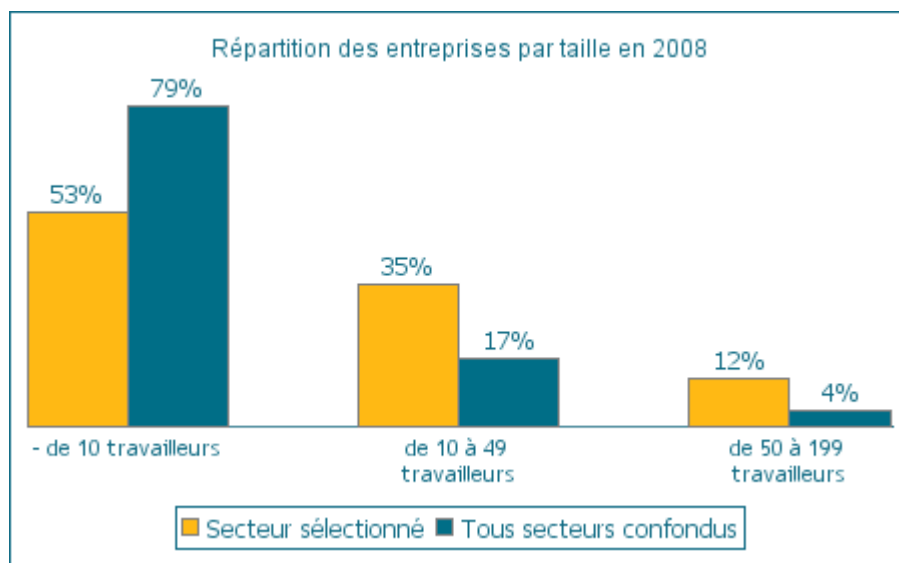
La répartition des entreprises est la suivante :

Entreprises de moins de 10 travailleurs : 53 %

Entreprises de 10 à 49 travailleurs : 35 %

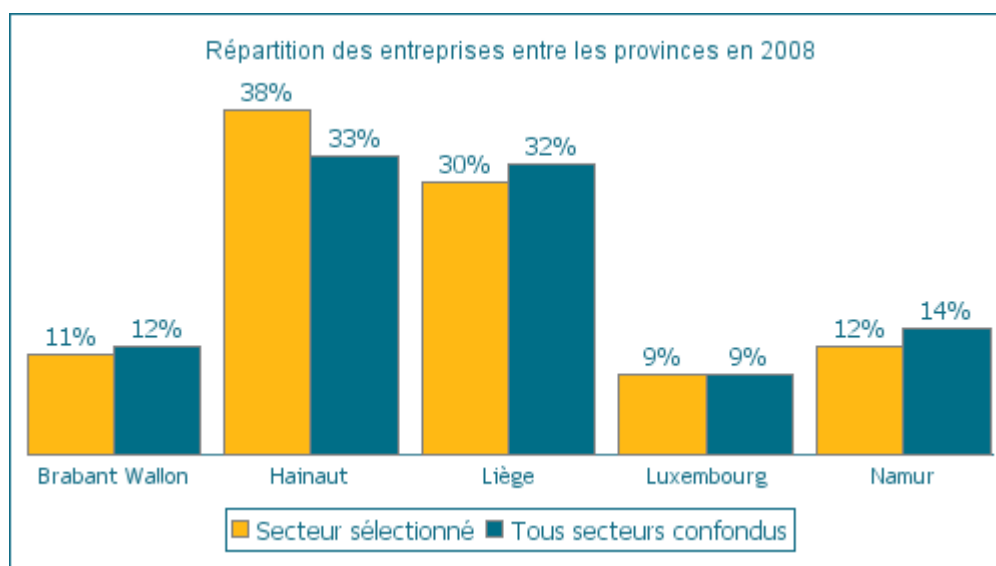
Entreprise de 50 à 200 travailleurs : 12 %.

Les nombres les plus importants d'entreprises se situent dans les branches d'activité suivantes : la récupération (90 entreprises), le traitement et l'élimination des déchets (88 entreprises) et le captage, traitement et distribution d'eau (72 entreprises)



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

La répartition géographique, pour 2008, des entreprises du secteur de l'environnement et de la gestion des déchets met en évidence que plus de deux tiers sont situés dans les provinces de Hainaut et de Liège puisqu'elle représentent respectivement 38 % et 30 % des entreprises wallonnes.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

(1) Le terme "entreprise" désigne, pour les statistiques ONSS, l'unité d'établissement c'est-à-dire un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité de l'entreprise. Il ne faut donc pas confondre avec la notion d'employeur (un employeur peut compter différentes unités d'établissement).

Emploi dans le secteur

Niveau d'emploi

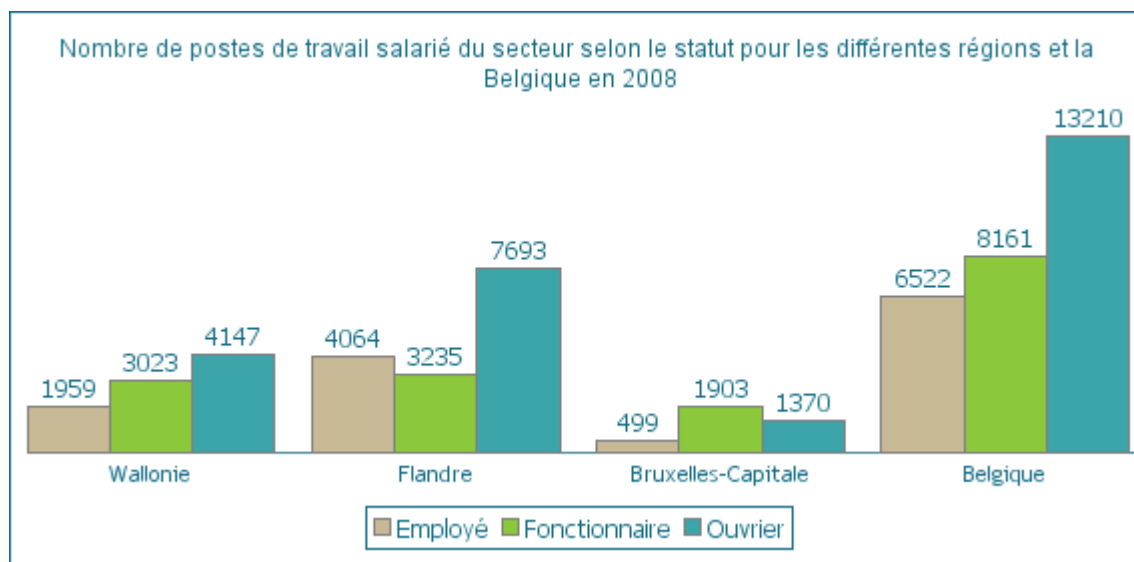
Belgique

En 2008, le secteur de l'environnement et de la gestion des déchets comptabilisait 27 893 postes de travail salarié en Belgique (1). Par rapport à 2007, le nombre de postes de travail salarié dans ce secteur a augmenté de 0,79%.

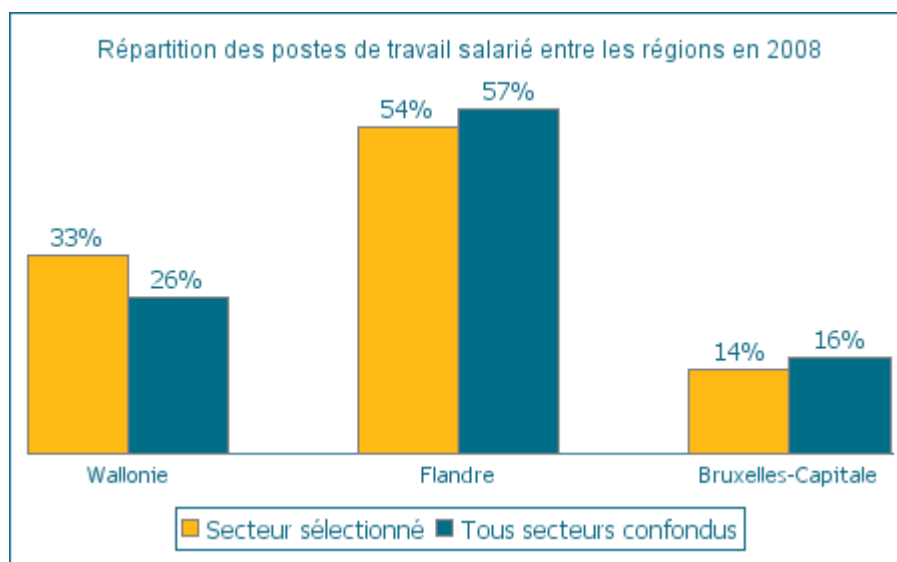
C'est en Flandre qu'on trouve la plus grande part de travailleurs (54 %) ; en Wallonie, 33 %, et 14 % dans la région de Bruxelles-Capitale.

Près d'une personne sur deux (47 %) travaille comme ouvrier ; trois travailleurs sur dix (31 %) ont un statut de fonctionnaire ; un cinquième (22 %) sont employés. Le profil est analogue en Wallonie. La région flamande compte plus d'employés que de fonctionnaires. Dans la région de Bruxelles-Capitale, on enregistre plus de fonctionnaires que d'ouvriers et d'employés.

En Belgique, en 2008, 7 533 postes de travail sont concentrés dans le sous-secteur " Captage, traitement et distribution de l'eau, 6 559 postes se retrouvent dans « la collecte des déchets » et 6 128 postes dans « le traitement et élimination des déchets ».



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

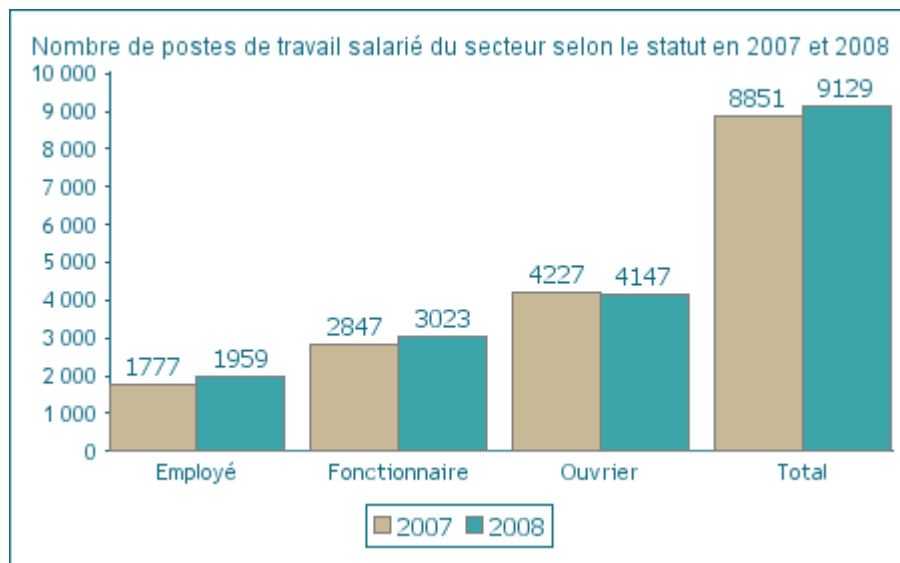


Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

Wallonie

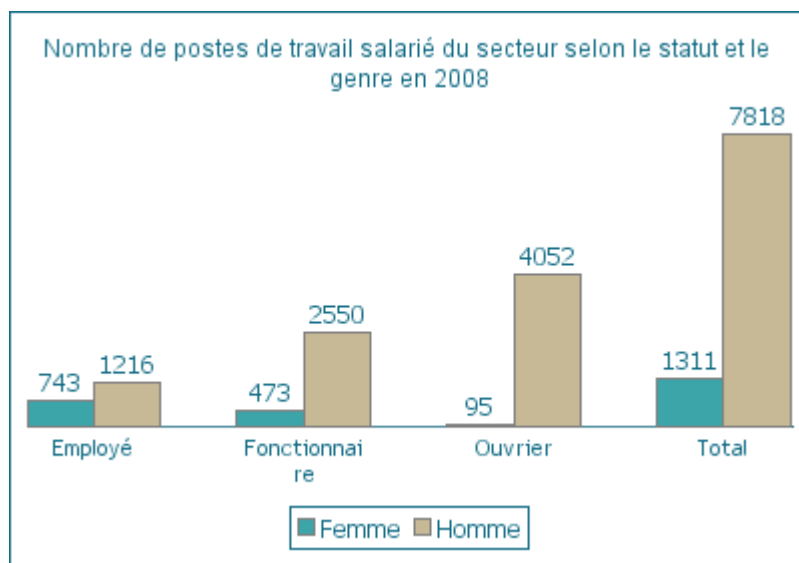
En 2007, le nombre de postes de travail du secteur de l'environnement et de la gestion des déchets est de 8 851. En 2008, le secteur compte 9 129 postes de travail ; ce qui représente un taux de croissance de 3,14 %.

Dans le sous-secteur « captage, traitement et distribution d'eau », on compte le nombre le plus important de postes de travail : 2 795. Ensuite pour le « traitement et élimination des déchets », nous avons 2 120 postes et pour « la collecte des déchets », 1814 postes. En termes de postes de travail, ce sont les 3 sous-secteurs les plus importants.



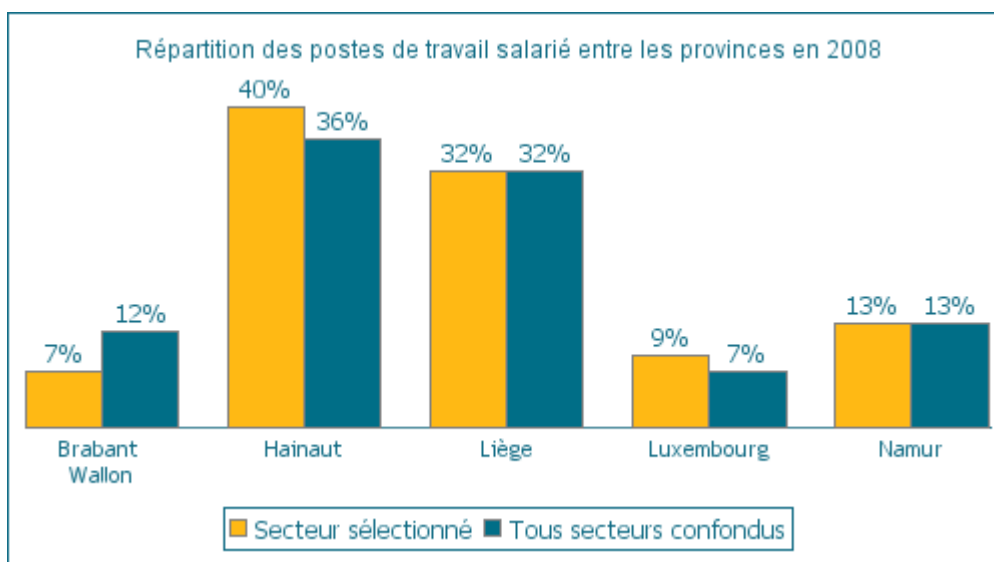
Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2007 et 2008, calculs le Forem

En Wallonie, on compte 45 % d'ouvriers, 35 % de fonctionnaires et 20 % d'employés. Dans ce secteur, la majorité des travailleurs sont des hommes et un travailleur sur sept est une femme. La majorité des femmes ont un statut d'employé ou de fonctionnaire.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

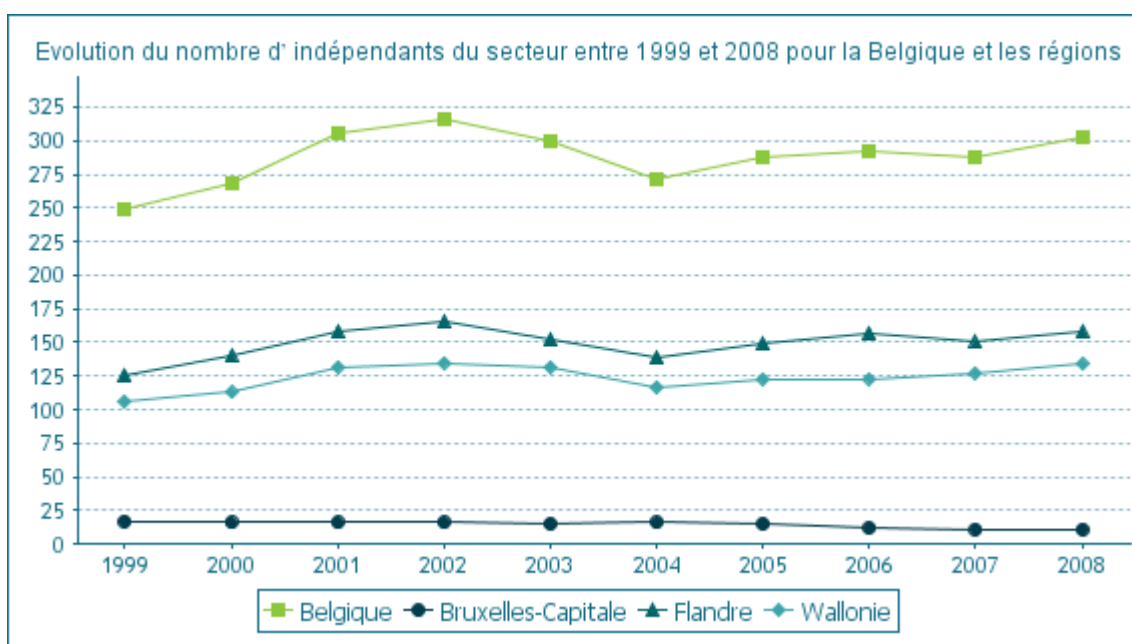
Les emplois du secteur de l'environnement et de la gestion des déchets sont principalement présents dans les provinces de Hainaut et de Liège, comme c'est le cas pour l'ensemble des secteurs. Le secteur de l'environnement et de la gestion des déchets représente proportionnellement plus d'emplois que les autres secteurs dans la province de Hainaut; dans le Brabant wallon, c'est le contraire ; dans les trois autres provinces, les valeurs sont proches.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

Les indépendants

En Belgique, le nombre d'indépendants (2) actifs dans le secteur de l'environnement et de la gestion des déchets s'élève à 303, dont 158 en région flamande, 134 en Wallonie et 11 sur la région de Bruxelles-Capitale.



Source : ICN - Comptes régionaux 1999 - 2008, calculs le Forem

(1) Les statistiques de l'ONSS comptabilisent les emplois en termes de postes de travail équivalent temps plein et non en termes de travailleurs.

(2) Par travailleurs indépendants il faut entendre « les personnes qui sont seules propriétaires ou copropriétaires des entreprises sans personnalité juridique dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises sans personnalité juridique classées comme quasi-sociétés. Sont également considérés comme indépendants : les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs à domicile dont le revenu est fonction de la valeur des produits issus du processus de production dont ils sont responsables et les travailleurs exerçant tant individuellement que collectivement des activités de production exclusivement à des fins de consommation finale ou de formation de capital pour leur propre compte » (ICN, Comptes régionaux - Eléments conceptuels et méthodologiques, mars 2008).

Associations sectorielles

Ci-dessous vous trouverez une liste non-exhaustive d'associations sectorielles (fédérations patronales, associations paritaires, centres de compétences, clusters ou autres).

AQUAWAL	l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie
http://www.aquawal.be	
BELGAQUA	Fédération belge du secteur de l'eau
http://www.belgaqua.be/	
COBEREC	Confédération Belge de la récupération
http://www.coberec.be	
EDUCAM	Centre de coordination pour la formation dans le secteur automobile et dans les secteurs du commerce du métal, de la récupération des métaux et des métaux précieux
http://www.educam.be	
FEBELAUTO	Organisation qui coordonne les intérêts de tous ceux qui sont concernés par le traitement des épaves de voitures
http://www.febelauto.be	
FEGE	Fédération des entreprises de gestion de l'environnement
http://www.fege-febem.be	
Forem Formation Environnement	Centre de compétence dans le domaine de l'environnement
http://www.formation-environnement.be/	
Forem Formation Polygone de l'eau	Centre de compétence des métiers de l'eau
http://www.formation-polygone-eau.be	
IBE	Institut Belge de l'Emballage
http://www.ibebvi.be/	

Commissions paritaires

Ci-dessous vous trouverez les commissions paritaires liées au secteur.

Numéro de la CP	Intitulé de la CP
121	Commission paritaire pour les entreprises de nettoyage et de désinfection
142	Commission paritaire pour les entreprises de valorisation de matières premières de récupération

142.01	Sous-commission paritaire pour la récupération de métaux
142.04	Sous-commission paritaire pour la récupération de produits divers

Métiers du secteur

Les métiers les plus demandés par le secteur d'activités, c'est-à-dire classés par ordre décroissant du nombre d'offres d'emploi reçues par Le Forem en 2006-2007 en provenance de ce secteur .

[Conducteur/conductrice de transport de marchandises \(réseau routier\)](#)

Métiers du groupe: Chauffeur de poids lourd

[Polymaintenicien/polymaintenicienne](#)

Métiers du groupe: Polymaintenicien

[Ouvrier/ouvrière des travaux publics](#)

Métiers du groupe: Poseur de voies ferrées, Ouvrier de voirie, Scaphandrier (construction)

[Electricien/électricienne de maintenance](#)

Métiers du groupe: Technicien de maintenance et de diagnostic automobile (MDA), Electricien d'entretien industriel, Technicien de maintenance et de diagnostic poids lourds (MDT), Electricien automatique

[Chef de chantier de construction](#)

Métiers du groupe: Chef de chantier, Chef d'équipe de la construction

[Mécanicien/mécanicienne de maintenance](#)

Métiers du groupe: Mécanicien automatique, Mécanicien d'entretien industriel

[Mécanicien/mécanicienne de véhicules particuliers et industriels](#)

Métiers du groupe: Mécanicien d'entretien de voitures particulières et véhicules utilitaires légers, Monteur de pneus, Mécanicien de poids lourds, Contrôleur technique automobile, Expert en automobile

[Agent/agent de manipulation et de déplacement des charges](#)

Métiers du groupe: Manutentionnaire, Conducteur de chariot élévateur

[Agent/agent de entretien et d'assainissement](#)

Métiers du groupe: Désinfecteur de bâtiments et sites, Trieur de déchets ménagers et industriels, Egotier, Trieur de métaux, Récupérateur de métaux, Nettoyeur industriel, Eboueur, Opérateur sur machine de tri et de réduction des métaux

[Agent administratif/agent administrative d'entreprise](#)

Métiers du groupe: Employé administratif, Aide-comptable

[Cadre technique d'entretien, maintenance, travaux neufs](#)

Métiers du groupe: Cadre technique d'entretien, maintenance

[Conducteur/conductrice de travaux du bâtiment](#)

Métiers du groupe: Conducteur de travaux

[Chargé/chargée d'études techniques du bâtiment](#)

Métiers du groupe: Mètreur - deviseur (BTP), Conseiller en énergie, Chargé d'études techniques du BTP

[Installateur/installatrice d'équipements sanitaires et thermiques](#)

Métiers du groupe: Fontainier, Monteur frigoriste, Monteur en climatisation (air conditionné), Monteur de panneaux solaires thermiques, Monteur en sanitaire et chauffage

Assistant/assistante des travaux publics et du gros oeuvre

Métiers du groupe: Manoeuvre en construction, Sableur (Construction), Démolisseur

Soudeur/soudeuse

Métiers du groupe: Soudeur

Secrétaire bureautique spécialisé/spécialisée

Métiers du groupe: Secrétaire spécialisé

Cadre technique de l'environnement

Métiers du groupe: Cadre technique de l'environnement

Cadre technique d'études-recherche-développement de l'industrie

Métiers du groupe: Responsable recherche et développement

Agent/agent de traitements dépolluants

Métiers du groupe: Agent de traitements dépolluants

Conducteur-livreur/conductrice-livreuse

Métiers du groupe: Chauffeur livreur

Conducteur/conductrice d'engins de chantier, du génie civil et de l'exploitation des carrières

Métiers du groupe: Conducteur d'engins de compactage, Conducteur d'engins de construction et entretien de la chaussée, Conducteur d'engins de terrassement

Agent/agent de entretien et de nettoyage urbain

Métiers du groupe: Agent d'entretien urbain, Poseur d'affiches et de publicité

Agent/agent de gardiennage et d'entretien

Métiers du groupe: Sacristain, Concierge, Agent d'entretien de lieux publics ou privés

Agent/agent d'encadrement de maintenance

Métiers du groupe: Responsable de maintenance, Technicien de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers, Technicien de véhicules utilitaires et poids lourds

Codes NACE

Le secteur Environnement et Gestion des déchets est composé des codes NACE suivant:

36.0 Captage, traitement et distribution d'eau

37.0 Collecte et traitement des eaux usées

38.1 Collecte des déchets

38.2 Traitement et élimination des déchets

38.3 Récupération

39.0 Dépollution et autres services de gestion des déchets

N.B. Cette plateforme d'information donne un éclairage sur différentes facettes du marché de l'emploi: les secteurs d'activités, les métiers et professions, les études et formations professionnalisantes. Elle n'a pas de prétention à fournir une analyse exhaustive de tous les aspects de l'activité du marché du travail.